

Revendications de l'ABEVA (Association belge des victimes de l'amiante)

Parmi les priorités de l'ABEVA :

- 1) L'Elaboration urgente **d'un plan global de gestion de l'amiante en place** géré par une autorité coordonnant les administrations (travail, environnement, santé, logement) en charge de questions relatives à l'amiante, pour s'assurer que la sécurisation, l'enlèvement et l'élimination des matériaux en amiante se fassent dans les règles pour l'ensemble du bâti : entreprises, bâtiments publics, immeubles, écoles, maisons.
- 2) Dans ce cadre, **un téléphone vert** devrait être mis à disposition des citoyens pour les informer et les aider.
- 3) **Bâtiments scolaires.**
Aux yeux de l'ABEVA, la priorité devrait être accordée aux bâtiments scolaires avec une Information claire et complète sur la situation (ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire) dans tous les réseaux et à tous les niveaux.
- 4) **Les inventaires.**
Dans les secteurs privés et publics, la vérification de l'existence des inventaires amiante et de leur mise à jour devrait être systématique.
Pour le bâti privé, il faut encourager la réalisation de diagnostics amiante à bas coût et la généralisation du diagnostic amiante lors de la location ou de l'achat d'un bien. Dans les régions, des cellules-services publics de diagnostic/inventaire, avec des tarifs fixes et bas pourraient être créées.
- 5) **La problématique des déchets**, doit faire l'objet d'une analyse approfondie sans traîner car les décharges de déchets d'amiante lié arrivent à saturation. Or leur source n'est pas prêt de se tarir. Il nous semble qu'il est nécessaire d'investir dans des technologies nouvelles d'élimination de l'amiante.
- 6) **Evolution de l'AFA** : Depuis sa création, l'ABEVA réclame une vraie application du principe pollueur payeur. Il nous paraît toujours aussi indispensable d'élargir les dérogations à la notion de « faute intentionnelle » qui, actuellement ne permet pas dans les faits aux victimes professionnelles de poursuivre un employeur. De même, il faut trouver une formule qui permette aux victimes environnementales de se retourner contre le responsable de leur maladie tout en bénéficiant de l'AFA. (Voir la réaction de l'ABEVA à une proposition de loi allant dans ce sens). Il est choquant de savoir que ceux qui se sont enrichi avec l'amiante et ont consciemment élaboré une stratégie pour prolonger son utilisation ne soit redevable de rien ni financièrement, ni pénalement. Il est bien sûr hors de question d'affaiblir ou de modifier le Fonds amiante actuel et son financement, mais son fonctionnement est à améliorer.
Les données du Fonds amiante doivent être présentées de façon plus détaillées (âge, profession des victimes, etc.). Il faut aussi des informations plus claires et plus régulières sur les budgets, les dépenses, ainsi que sur les dépenses affectées à la prévention, les projets et les réalisations.
- 7) **La SNCB et l'armée** sont des sociétés secrètes en matière d'amiante. Or il a été massivement utilisé dans ces secteurs et les citoyens ont le droit de savoir. Ces deux services publics doivent rendre des comptes et être dans l'obligation de présenter un rapport clair, complet et accessible sur le nombre des victimes et leur prise en charge ainsi

que sur leurs plans de gestion, et leur gestion de l'amiante. Il faut en finir avec l'opacité dans ces secteurs.

- 8) Du point de vue de la santé, sans être des maladies orphelines, il nous semble que le **traitement des pathologies de l'amiante** ne fait pas l'objet d'une attention suffisante. Les malades étant relativement rares, elles n'intéressent pas particulièrement les secteurs financiers et les firmes pharmaceutiques. Les pouvoirs publics doivent pallier cet absence d'intérêt en finançant des travaux de recherches pour améliorer la prise en charge des malades, notamment dans le domaine de l'immunothérapie.
- 9) Enfin, un appel a été lancé auprès de l'administration de Kappelle op den Bos pour la réalisation d'un **monument en souvenir des victimes de l'amiante**. L'ABEVA demande à être associée à la réalisation de cet objectif.